



# ► **Comment lire et comprendre l'étiquette des produits de cannabis**

---

SÉRIE DE RESSOURCES SUR LE CANNABIS



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada 

---

## **DOSSIERS DISPONIBLES DANS CETTE SÉRIE :**

- ▶ Comment lire et comprendre l'étiquette des produits de cannabis
- ▶ Effets de la consommation du cannabis sur la santé des adultes âgés de plus de 55 ans.
- ▶ La culture du cannabis à domicile en toute sécurité
- ▶ Accessoires de cannabis pour inhalation : Minimisez vos risques lorsque vous fumez, vapotez et tamponnez
- ▶ La consommation de cannabis est-elle sécuritaire? Les faits pour les jeunes de 13 à 17 ans.
- ▶ La consommation de cannabis est-elle sécuritaire? Les faits pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans.
- ▶ La consommation de cannabis augmente-t-elle le risque de développer une psychose ou une schizophrénie?
- ▶ Est-il sécuritaire de consommer du cannabis pendant la période précédant la conception, la grossesse et l'allaitement?
- ▶ Le cannabis crée-t-il une dépendance?

## **OBJET :**

Ce document présente les renseignements en matière de santé et de sécurité qui se trouvent sur les étiquettes des produits de cannabis légal et comment les utiliser pour réduire les risques lors de la consommation de cannabis. Il vise à fournir des sources de référence en ce qui concerne les activités liées à l'éducation et à la sensibilisation. Il est possible de réutiliser les informations et les messages clés, le cas échéant, dans plusieurs documents, y compris des brochures, des affiches, etc.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Santé, 2022

Date de publication : juillet 2022

Ce document peut être reproduit entièrement ou en partie à des fins non commerciales, sans frais ni permissions supplémentaires, à condition que le contenu reproduit soit destiné à l'éducation du public et qu'une diligence raisonnable soit exercée pour en assurer l'exactitude.

Cat. :H134-25/2022F-PDF  
ISBN : 978-0-660-43623-4  
Pub. : 220107

## Dans ce document :

- ▶ [Terminologie sur l'étiquette des produits de cannabis](#)
- ▶ [Renseignements sur l'étiquette des produits de cannabis](#)
- ▶ [Ressources en matière de cannabis](#)
- ▶ [Communiquez avec nous](#)

Cette page présente les renseignements en matière de santé et de sécurité qui se trouvent sur les étiquettes des produits de cannabis légal. Il est important de savoir comment les lire et les comprendre pour réduire les risques associés à la consommation de cannabis.

# Terminologie sur l'étiquette des produits de cannabis

---

Le cannabis contient des centaines de substances chimiques. Plus de 100 d'entre elles font partie des cannabinoïdes. Les cannabinoïdes sont responsables des [effets du cannabis](#). Le THC et le CBD sont les deux cannabinoïdes présents en plus grande quantité dans le cannabis.

## Le THC

Le delta 9-transstétrahydrocannabinol (THC) est le cannabinoïde principal responsable de l'intoxication (l'effet euphorisant) ressentie par les consommateurs de cannabis.

## Le CBD

Le cannabidiol (CBD) est un autre cannabinoïde. Contrairement au THC, le CBD ne produit pas d'effet euphorisant et il ne provoque pas d'intoxication. Toutefois, il peut quand même affecter le corps et le cerveau.

Pour connaître davantage sur le cannabis, son utilisation et ses formes, consultez [Au sujet du cannabis](#).

# Renseignements sur l'étiquette des produits de cannabis

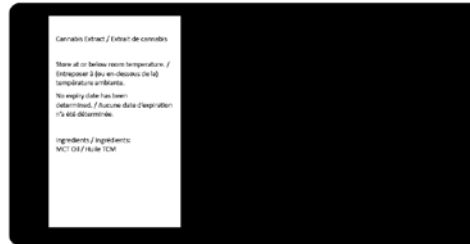
Les étiquettes des produits de cannabis varient en taille et en forme, mais ils doivent tous suivre les mêmes exigences d'étiquetage. Toutes les étiquettes doivent être en français et en anglais. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'emballages des produits.



## L'ÉTIQUETTE FRONTALE



## L'ÉTIQUETTE DÉPLIANT



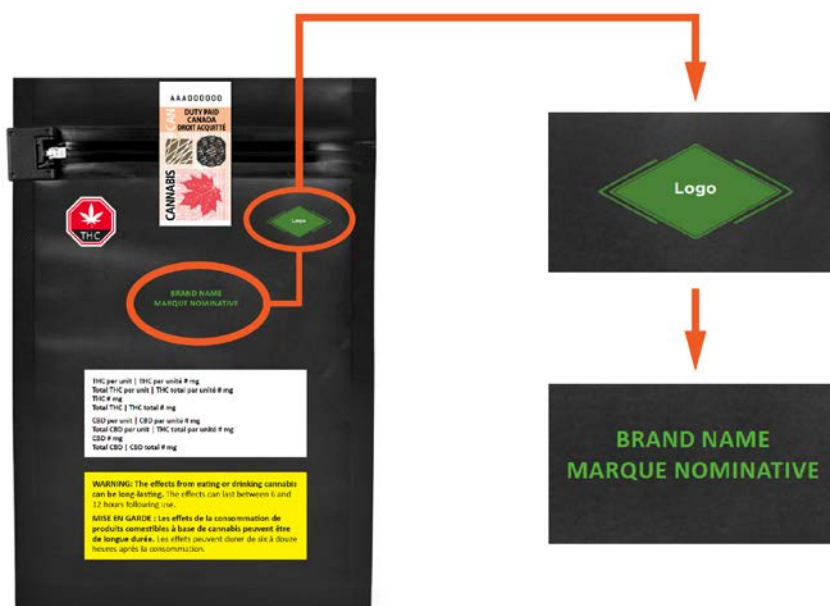
Cette partie indique comment trouver les renseignements importants portant sur [l'usage du cannabis à moindre risque](#).

## 1. Symbole normalisé du cannabis



Ce symbole doit être affiché sur le devant des produits de cannabis qui contiennent plus de 10 microgramme par gramme de THC.

## 2. Nom de marque du produit et élément de marque



L'étiquette doit préciser le nom de marque du produit.

Elle peut aussi avoir un petit élément de marque, comme un logo.

### 3. Timbre d'accise



Le timbre d'accise vous indique que le produit provient d'un titulaire de licence autorisé par Santé Canada. Toutefois, certains produits de cannabis à faible teneur en THC ou certains produits de cannabis sur ordonnance n'ont pas à afficher de timbres d'accise. Chaque [province et territoire](#) dispose d'un timbre d'accise de couleur différente pour le cannabis.

### 4. Teneur en THC et CBD

Le devant d'une étiquette doit indiquer les teneurs en THC et en CBD dans le produit à l'achat et une fois activé par la chaleur. Tous les cannabis ne contiennent pas de THC et de CBD entièrement activés. Le cannabis séché et certains concentrés auront des niveaux de cannabinoïdes plus faibles puisqu'ils ne sont pas activés. D'autres produits, comme le cannabis comestible, en auront la même quantité puisqu'ils ont été activés pendant la fabrication. C'est pourquoi on constate deux teneurs différentes de THC et de CBD sur les étiquettes de produits.

Les premières quantités de « THC » et de « CBD » font référence au THC et au CBD au moment de **l'achat du produit**.



Les quantités de « THC total » et de « CBD total » représentent la teneur en THC et CBD du produit lorsqu'il est **utilisé comme prévu** (lorsque tout le THC est activé).

Dried Cannabis / Cannabis séché	THC # mg/g CBD # mg/g	<b>Total THC / THC total # mg/g</b> <b>Total CBD / CBD total # mg/g</b>
------------------------------------	--------------------------	--

La teneur en THC et en CBD d'un produit peut être présentée de diverses manières. Par exemple :

- ▶ **Quantité en poids** : si un emballage de 30 g de cannabis séché indique « THC 180 mg/g », cela signifie que la totalité de l'emballage contient 5400 mg de THC (180 mg multipliés par 30 g)
- ▶ **Quantité par unité** : si un emballage de 4 morceaux de cannabis comestible indique « 2,5 mg de THC par unité », cela signifie que la totalité de l'emballage contient 10 mg de THC (2,5 mg multipliés par quatre morceaux)
- ▶ **Quantité totale** : si un emballage de cannabis comestible indique « 10 mg de THC », cela signifie que la totalité de l'emballage contient 10 mg de THC.
- ▶ **Par activation** : si un atomiseur oral indique « THC total par activation 8 mg », cela signifie que 8 mg de THC sera distribué à la fois (par exemple avec un compte-gouttes ou dans chaque vaporisation)

Voici un exemple de quantité de THC et de CBD dans du cannabis comestible. Ce produit :

- ▶ contient 5 unités
- ▶ contient la même teneur en THC et en CBD à l'achat et lorsqu'il est utilisé comme prévu
- ▶ contient 2 mg de THC et 3 mg de CBD par unité
- ▶ contient un total de 10 mg de THC et un total de 15 mg de CBD



THC per unit   THC par unité 2 mg
Total THC per unit   THC total par unité 2 mg
THC 10 mg
Total THC   THC total 10 mg
CBD per unit   CBD par unité 3 mg
Total CBD per unit   THC total par unité 3 mg
CBD 15 mg
Total CBD   CBD total 15 mg

## 5. Mise en garde relative à la santé



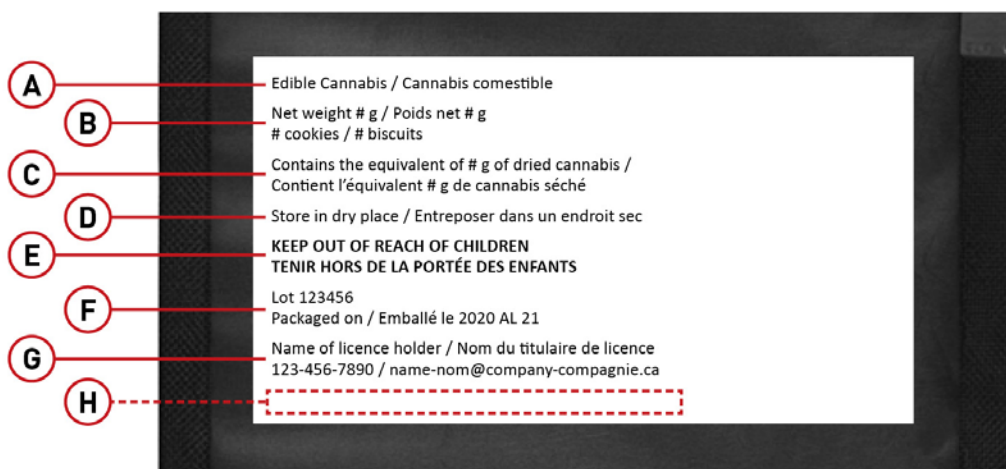
**WARNING: The effects from eating or drinking cannabis can be long-lasting.** The effects can last between 6 and 12 hours following use.

**MISE EN GARDE : Les effets de la consommation de produits comestibles à base de cannabis peuvent être de longue durée.** Les effets peuvent durer de six à douze heures après la consommation.

La consommation de cannabis peut mettre votre santé à risque de manière que nous ne comprenons pas encore totalement. C'est pourquoi tous les produits de cannabis doivent afficher un message de mise en garde pour la santé dans une case jaune sur le devant de l'étiquette.

Il y a de nombreuses mises en garde qui comprennent des renseignements importants au sujet des risques que pose le cannabis pour la santé. Santé Canada les a rédigées en se fondant sur les résultats de recherches scientifiques les plus récentes sur le cannabis.

## 6. Autres informations requises





## A. Catégorie de cannabis

La catégorie de cannabis doit figurer sur l'étiquette du produit. Les catégories de cannabis sont :

- ▶ cannabis séché (fleurs séchées ou joints préroulés)
- ▶ cannabis frais
- ▶ plantes de cannabis
- ▶ graines provenant d'une plante de cannabis
- ▶ cannabis comestible (tel que des bonbons et boissons)
- ▶ extraits de cannabis (huile, skuff ou résine)
- ▶ cannabis pour usage topique (crèmes, onguents ou bombes de bain)

## B. Poids net et nombre d'unités

L'étiquette du produit doit afficher :

- ▶ **le poids net ou le volume** : cela comprend le poids net ou le volume par emballage ou par unité, le cas échéant
- ▶ **les unités** : le nombre de pièces unitaires qui se trouvent dans l'emballage (comme 10 chocolats, 10 capsules ou 10 graines)

## C. Équivalent de cannabis séché

Ces renseignements servent à déterminer si vous vous trouvez dans la limite de possession en public de **30 grammes de cannabis séché ou son équivalent**. Cela dépendra de la forme du cannabis que vous possédez. 1 g de cannabis séché est équivalent à :

- ▶ 5 grammes de cannabis frais
- ▶ 15 grammes de solides contenant du cannabis (comme le chocolat au cannabis)
- ▶ 70 grammes de liquides contenant du cannabis (comme des boissons au cannabis)
- ▶ 0,25 gramme de concentrés (comme de l'huile)
- ▶ 1 graine provenant d'une plante de cannabis

Vous pouvez vous servir de la [calculatrice de limite de possession](#) pour vous aider à demeurer dans les limites prescrites.

## D. Conditions d'entreposage recommandées

L'étiquette du produit doit indiquer les conditions d'entreposage recommandées telles que la température, les conditions d'éclairage ou l'humidité pour veiller à la qualité du produit.

## E. Mise en garde

L'étiquette doit afficher l'énoncé « KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN / TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ».

## F. Numéro de lot et date de conditionnement

L'étiquette de produit doit afficher le numéro de lot et la date à laquelle le produit a été conditionné.

## G. Coordonnées

L'étiquette du produit indique le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du fabricant. Vous pouvez utiliser ces informations pour les contacter si vous avez des préoccupations ou des plaintes dans le cas d'un :

- ▶ problème de qualité
- ▶ effet secondaire indésirable

Assurez-vous d'inclure le numéro de lot du produit à des fins de référence.

## H. Usage prévu

Certains types de produits de cannabis ont un usage particulier de prévu qui doit être indiqué sur l'étiquette :

- ▶ cannabis séché ou frais
- ▶ extrait de cannabis
- ▶ cannabis pour usage topique

L'étiquette de produit indique l'utilisation ou la consommation prévue (par exemple, inhalation, ingestion, pour usage cutané).

## 7. Liste des ingrédients

La liste des ingrédients doit se trouver sur l'étiquette :

- ▶ des extraits de cannabis
- ▶ du cannabis pour usage topique
- ▶ du cannabis comestible

Les ingrédients sont énumérés en ordre décroissant de poids. C'est-à-dire qu'un produit contient plus du premier ingrédient et moins du dernier ingrédient sur la liste.

Certaines catégories de cannabis demandent à ce que leur étiquette indique des renseignements supplémentaires comme :

- ▶ dans le cas des extraits de cannabis et du cannabis comestible, la liste doit contenir [les allergènes alimentaires](#)
- ▶ la présence de gluten ou de sulfites pour le cannabis comestible

## 8. Tableau de la valeur nutritive

L'étiquette de cannabis comestible doit comprendre un tableau de la valeur nutritive.

## 9. Renseignements optionnels

Bien que Santé Canada ne l'exige pas, le fabricant peut inclure des renseignements supplémentaires sur l'étiquette du produit comme :

- ▶ comment utiliser le produit
- ▶ des mises en garde ou précautions supplémentaires
- ▶ la date limite d'utilisation
- ▶ le nom de la variété de cannabis

Les entreprises se servent des **noms des variétés de cannabis** pour distinguer les produits. Le nom de la variété n'a aucune signification scientifique. Parfois, le nom des variétés fait référence à l'effet du produit, toutefois les effets du cannabis varient d'une personne à une autre.

## Ressources supplémentaires

---

- ▶ [Magasins de cannabis autorisés dans les provinces et territoires](#)
- ▶ [Au sujet du cannabis](#)

### Ressources en matière de cannabis

- ▶ [Effets de la consommation du cannabis sur la santé des adultes de plus de 55](#)
- ▶ [La consommation de cannabis est-elle sécuritaire? Les faits pour les jeunes de 13 à 17 ans](#)
- ▶ [La consommation de cannabis est-elle sécuritaire? Les faits pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans](#)
- ▶ [La consommation de cannabis augmente-t-elle le risque de développer une psychose ou une schizophrénie?](#)
- ▶ [Est-il sécuritaire de consommer du cannabis pendant la période précédant la conception, la grossesse et l'allaitement?](#)
- ▶ [Le cannabis crée-t-il une dépendance?](#)

# Communiquez avec nous

---

Communiquez avec Santé Canada pour les questions suivantes :

- ▶ un problème de qualité en vous servant du formulaire de [Déclaration relative au cannabis](#)
- ▶ un effet indésirable en vous servant du formulaire de [Déclaration d'effets secondaires](#)